



Fédération
Environnement Durable



Fédération Nationale des
Associations de Sauvegarde
des Sites et Ensembles Monumentaux

10 000 éoliennes géantes : Aucune diminution significative des émissions de CO₂ de la France

Suite à la note d'information "L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO₂" diffusée par le MEDAD (Ministère de l'Ecologie, du Développement & de l'Aménagement Durable) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie),

la FED (Fédération Environnement Durable) et la FNASSEM (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux) maintiennent leurs déclarations et en appellent maintenant à l'arbitrage du Président de la République.

Depuis plusieurs années, l'ADEME tente de faire croire que l'éolien industriel est la principale technologie permettant à la France de réduire ses émissions de CO₂ pour répondre à ses engagements vis-à-vis des accords de KYOTO. De fait, sa plaquette grand public "*Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes*" assène qu'1 MégaWatt éolien remplace 1 MégaWatt d'origine thermique "*c'est autant d'émission de gaz à effet de serre en moins*".

Ces opérations récurrentes de propagande ont marqué l'inconscient des Français, puisque pendant le Grenelle de l'Environnement le SER (Syndicat professionnel des Energies Renouvelables) a commandé un sondage faisant ressortir que 61% d'entre eux pensent que l'éolien industriel est intéressant pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Or le bilan prévisionnel 2007 du RTE (Réseau de Transport d'Electricité) indique formellement qu'un déploiement massif de l'éolien industriel ne peut se substituer qu'à environ 20% de la puissance thermique nationale. D'autre part, le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique), comptant EDF dans son conseil d'administration, indique que la production électrique française est responsable de seulement 6% des émissions de CO₂ du pays. Si bien qu'un déploiement massif de l'éolien industriel en France ne parviendrait à diminuer les émissions nationales de CO₂ que de seulement environ... 1% (20% de 6%). Et moins encore si comme le précise le RTE, plus le parc éolien croît, plus il faut d'équipements thermiques pour stabiliser la variabilité de sa production.

Malgré ce si faible bénéfice environnemental et un coût de plusieurs milliards d'Euros par an payable par les citoyens-consommateurs français, le Ministre de l'Environnement s'apprête à soumettre au Parlement une Loi de programmation comportant 25 000 MW éoliens (9 à 10 000 éoliennes géantes) qui saccagerait lourdement le patrimoine naturel et culturel de la France.

Seules les pratiques et technologies d'économie d'énergie peuvent réellement permettre de diminuer significativement les émissions de CO₂ du secteur énergétique de la France.

Tirant les conclusions du Grenelle de l'environnement, le Président de la République avait annoncé une priorité à la défense de la nature et du patrimoine tout en précisant que les éoliennes devaient être cantonnées dans les friches industrielles. L'application évidente de sa politique consiste à supprimer l'obligation actuelle faite à EDF d'acheter l'électricité éolienne à un prix exorbitant si elle est produite en dehors de friches industrielles.

Avant que cette hérésie du Développement & Aménagement Durables ne dégrade pour rien l'un des pays les plus appréciés du Monde, la FED et la FNASSEM demandent l'arbitrage du Président de la République.

Contacts presse :

FED - Jean-Louis Butré : 06.80.99.38.08 - contact@environnementdurable.net

FNASSEM - Kléber Rossillon : 06.07.21.88.64